

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE N°1

*Ecole : Le Montcel*

Le Conseil d'école N°1  
s'est réuni le vendredi 15 novembre 2024  
à 18 h  
à l'Ecole du Montcel

Membres présents : Mme MENACHEMOFF Lara (Directrice, enseignante CM1/CM2),  
Mme BOUCHARD Camille (enseignante CE1/CE2), Mme LACROIX Annick (enseignante GS/CP), Mme  
CHAPEAU Katia (enseignante PS/MS)  
M. HUYUN Antoine (Maire), Mme VIOLA Peggy (Adjointe au Maire),  
Mme DALLA COSTA Olivia (Parent d'élève), Mme FIORESE COLLOMB Sandra (Parent d'élève), Mme  
SERRE GUIBERT Caroline (Parent d'élève), Mme TOURNEMILLE Pauline (Parent d'élève),  
Mme BERGER Isabelle (ATSEM), Mme REGOLINI Laurence (ATSEM).

Membres excusés : M. LEDOUIT Laurent (IEN), Mme MESTRALLET Charline (Parent d'élève).

L'assemblée désigne Mme SERRE GUIBERT Caroline comme secrétaire de séance.

Compte-rendu : Les points suivants, inscrits à l'ordre du jour, ont été successivement abordés :

### 1/ Approbation du règlement intérieur

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

### 2/ Gestion des absences

La direction de l'école et l'équipe enseignante attirent l'attention des parents sur le fait que la  
partie sur les retards et les absences fait désormais l'objet d'un document à part, joint à ce  
procès-verbal et diffusé prochainement via l'application e-ticket.

Les règles sont rappelées :

**Les retards** obligent les institutrices à quitter la classe (problème de sécurité des enfants en  
classe). Cela oblige la classe à stopper l'activité en cours. Une vigilance est demandée.

Concernant **les absences**, il est rappelé que l'école est obligatoire. Les élèves doivent venir

tous les jours.

Les absences légitimes sont les suivantes : un enfant malade, un décès, le déplacement des deux parents au même moment...

Les RDV médicaux doivent faire l'objet d'une demande d'absence. Le document à remplir est disponible dans le dossier de rentrée.

Le départ ou le retour de l'enfant en classe doit se faire au retour de la pause déjeuner (entre 13h20 et 13h30) ou pendant le temps de récréation :

PS/MS : 10h20-10h45 / 15h30-16h30

GS/CP : 09h50-10h15 / 14h50-15h15

CE1/CE2 : 10h-10h15 / 15h-15h15

CM1/CM2 : 10h15-10h30 / 15h15-15h30

**Les autres absences doivent être justifiées tenant compte du fait que le motif « raison personnelle » n'est pas accepté.**

Un courrier doit être remis à la directrice à l'attention de l'inspecteur.

(Se reporter au document joint pour prendre connaissance de la procédure mise en place).

### **3/ Plan harcèlement**

L'école du Montcel a mis en place depuis l'an dernier le protocole Phare.

Il est obligatoire pour les écoles, collèges et lycées et concerne le harcèlement.

La référente pour l'établissement est Madame Lara Menachemoff.

En voici les grands axes :

1 - Eduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement

☐ 10h de travail autour du harcèlement sont mises en place à partir du CP.

2 – Former une communauté protectrice autour des élèves

☐ Tous ensemble (le personnel de la Mairie, les parents, les enseignantes...) nous devons nous mobiliser, être en alerte, être sensibilisés...

3 – Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement

☐ Les situations sont difficiles : à détecter, à prévenir, à régler. Malgré la mise en place d'actions, ces situations ne se résolvent pas facilement.

4 – Associer les parents et les partenaires de l'école au déploiement du programme.

**Un protocole de prise en charge existe :**

**Par qui ?**

Le harcèlement peut être verbal ou physique et il doit y avoir une récurrence pour être identifié comme tel.

L'enfant qui est victime est isolé.

Il y a un rapport de domination (nombre de personnes face à une victime, rapport de force...).

**Comment (prévenir) ?**

Au sein de l'école.

Autre canal : appel anonyme au 3018, courrier, inspection...

**Que faire ?**

Recueillir les paroles des victimes.

(Il existe un référentiel de signaux faibles sur lequel s'appuyer pour vérifier que l'on est face à une situation de harcèlement : fait isolé ou récurrent...).

Mettre en place des mesures de protection (on va éloigner les enfants concernés...).

Echanger avec les parents de l'enfant.

Informers les parents des élèves impliqués.

Une série de réunions est organisée. C'est un protocole long à appliquer car il faut évaluer la situation et recevoir toutes les parties.

Désormais, il est autorisé d'exclure un enfant auteur de harcèlement jusqu'à 5 jours ou de l'exclure sur les temps qui posent problème (exemple le moment du sport).

Il peut être proposé un suivi psychologique (sans obligation).

Le 7 novembre dernier, à l'occasion de la journée de lutte contre le harcèlement, un questionnaire anonyme a été soumis aux enfants à partir du CE2.

Les enfants doivent évaluer des situations sur la base de 4 grades.

**Rappel du numéro unique pour les jeunes victimes de harcèlement et de violences numériques : 3018.**

#### **4/ Travaux effectués durant l'été**

☐ Les fenêtres ont été changées pendant les vacances d'été (meilleure isolation thermique, phonique...). Ces travaux sont pris en charge par la Mairie.

☐ Il existe désormais 3 modes d'alerte différents selon les cas.

1 boîtier pour signaler une intrusion est désormais disponible par niveau.

1 boîtier d'alarme incendie est disponible.

En cas de confinement, la directrice déclenche une alarme sur ordre de la préfecture ou de la mairie.

Des exercices auront lieu prochainement, en présence des gendarmes pour l'exercice intrusion.

La Mairie est remerciée pour son investissement financier notamment dans les sorties scolaires puisque les moyens de transport sont toujours pris en charge.

Enfin, la demande est faite pour installer des cendriers près du cabanon au nid.

#### **5/ Activités pédagogiques effectuées et à venir**

a/ Comme chaque année, des évaluations nationales ont eu lieu à partir du CP et cette fois pour toutes les classes au-dessus.

Si certaines choses ont été relevées, les parents en ont été informés.

Pour les CM1/CM2 : les axes d'amélioration portent sur :

- les exercices de calcul rapide. Cependant le format imposé (obligation de chronométrer et exercices très différents à la suite) est stressant et ne permet pas aux enfants de répondre dans de bonnes conditions.

- la conjugaison : difficultés à reconnaître les temps.

Pour les CE1/CE2 :

- la résolution des problèmes. Mais ils sont difficiles et l'évaluation a lieu en début d'année.

En janvier les CP passeront une seconde évaluation nationale.

**b/** Une matinée ramassage des déchets sauvages a eu lieu autour de l'école le 27 septembre. Cela fait suite à la création du projet Oiseaux 73 par les élèves de CM1/CM2 il y a 2 ans. Rappel des objectifs : ramassage des déchets / création de panneaux d'information sur les animaux et végétaux en danger / création de nichoirs à vendre pour financer les opérations.

La création des affiches est désormais à l'étude.

Par ailleurs 6 interventions auront lieu sur l'année scolaire sur le thème de l'environnement pour les élèves de CM1/CM2 (projet Fauna Flora 30 x 30 financé par l'Education nationale).

La classe de PS/MS ouvrira ses portes aux parents pour qu'ils puissent voir le déroulé des activités selon un planning préétabli.

GS/CP :

- travail sur le thème « Promenons-nous dans les bois ». Connaître les arbres qui nous entourent. Biodiversité : de la graine à l'arbre. Intervention d'une intervenante environnement.

De la GS au CE2 :

- Semaine du 25/11 début des sessions de natation : 8 séances sont prévues.
- Projet école et cinéma. Un film par trimestre dont le premier sera visionné le 22/11 : *L'enfance de Calamity Jane*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

La secrétaire de séance,  
*Caroline SERRE GUIBERT*

Présidente du Conseil d'école,  
*Lara MENACHEMOFF*